

Mitteilungen SVD = Communications de l'ASD

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD**

Band (Jahr): **53 (1977)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Meier, Regula (Zürich, PG)
 Niederberger, Walter (Luzern, ZB)

4. *Teilprüfungen* (schriftlich):
 1 in Bern und 1 in Lausanne.

Mitteilungen SVD – Communications de l'ASD

INTERNATIONALE KONFERENZ FÜR DIE INFORMATION UND DOKUMENTATION AUF DEM GEBIET DER SOZIALWISSENSCHAFTEN

Moskau, 22.—25. Juni 1977

Auf Initiative des Europäischen Koordinationszentrums für die Forschung und Dokumentation in den Sozialwissenschaften fand auf Einladung der sowjetischen Akademie der Wissenschaften eine erste Zusammenkunft von Institutionen statt, die auf diesen Gebieten tätig sind.

Für die Schweiz erhielt das Schweizerische Sozialarchiv die Einladung und als Vorstandsmitglied hatte ich die Ehre, die Schweiz dort zu vertreten.

Vorgängig waren die beteiligten Länder aufgefordert worden, einen Bericht über die Verhältnisse im eigenen Land zu verfassen und ein paar Gedanken über eine mögliche Zusammenarbeit zu äußern. Die Grundlage für den schweizerischen Beitrag lieferte die Einleitung für das Beiheft 10 zu «Wissenschaftspolitik» über die Sozialwissenschaftliche Dokumentation in der Schweiz. Analoge Berichte aus dreizehn Ländern bildeten die Unterlagen, die in einem Band vor der Konferenz gesammelt wurden.

Die Konferenz wurde von 23 Ländern beschickt; 40 Teilnehmer waren am Tisch versammelt, wobei daneben noch die UNO, die UNESCO und die ICSS (International Council for Social Science) vertreten waren.

An der Eröffnungssitzung, die kurz auch im Sowjet-Fernsehen erschien, sprachen der Vertreter der UNESCO und der Gastgeber, Prof. Vinogradov von der Akademie der Wissenschaften.

Die eigentliche Konferenzarbeit konnte in sechs Sitzungen erledigt werden; vier dienten der Besprechung der Länderberichte und zwei der Diskussion über das weitere Vorgehen. Ausführlich sprachen die Länder, die ihre Berichte nicht rechtzeitig eingesandt hatten. Neben der Forderung nach der Schaffung von Nationalen Zentren für die Dokumentation in den Sozialwissenschaften, kam auch das Problem einer besseren Sammlung der Forschungsergebnisse zur Sprache. Die eingehenden Diskussionen fanden ihren Niederschlag in Empfehlungen und einer Resolution, die einer weiteren Verbreitung der geäußerten Gedanken dienen soll.

Eine zweite Konferenz soll auf Einladung der polnischen Akademie der Wissenschaften im Januar 1978 stattfinden. Für die Schweiz stellt sich die Frage, ob weiterhin das Schweizerische Sozialarchiv oder das Amt für Wissenschaft und Forschung die Einladung erhalten soll.

Max Boesch

LA BIBLIOGRAPHIE AU SERVICE DE L'INFORMATION

Visite du Catalogue collectif suisse à Berne

Bibliothécaire — Documentaliste, deux professions qui sont à la fois parentes et complémentaires, à tel point que la seconde se définit souvent par rapport à la première. Cette distinction est d'ailleurs toujours plus subtile, puisque l'activité du bibliothécaire évolue et que de plus en plus le traitement de l'information se substitue au traitement du document ou du support.

Cette complémentarité, on la remarque aussi quand on aborde le problème de la formation. Souvent les programmes de formation se recouvrent et la distinction se fait plus par l'importance accordée à chaque discipline que par une réelle différence dans les matières enseignées. C'est sans doute pour cette raison qu'aux termes de bibliothécaire et de documentaliste on voit se substituer celui d'«agent d'information» et que l'on voit se constituer des «trunks communs» pour la formation.

Mais l'organisation de la formation, c'est la préparation de l'avenir et aujourd'hui nous sommes encore ou bibliothécaire ou documentaliste. Les bibliothécaires ont été formés dans des écoles spécialisées à une profession qui évolue certes, mais dont l'origine est ancienne et bien établie. Les documentalistes, eux, sont issus de la croissance affolante de la masse documentaire, croissance telle que l'utilisateur ne peut plus assimiler l'information si elle n'est pas préalablement traitée, triée, bref préparée à son intention. Issu d'un besoin mis en évidence par les spécialistes submergés d'information, le documentaliste est primairement un spécialiste qui se consacre au traitement d'une information dans une discipline qui lui est familière. Ce qui lui manque, au départ, c'est la connaissance des outils de traitements, la connaissance des moyens qui lui permettent d'avoir accès à toutes les sources d'information possible. Aussi, au lieu de définir le documentaliste par rapport au bibliothécaire ou d'établir la liste de ce qu'ils ont en commun et de ce qui les distingue, ne vaudrait-il pas mieux mettre en évidence qu'ils ont besoin l'un de l'autre et définir ce que l'un peut apporter à l'autre?

Telles étaient les réflexions que je faisais en quittant Berne par une belle fin d'après-midi d'automne ce vendredi 14 octobre à la suite du séminaire d'automne du Groupe Romand de l'ASD. Le Catalogue Collectif n'est-il pas un très bel exemple de ce que les bibliothécaires peuvent apporter aux professionnels de la documentation?

En effet, le système en lui-même est un outil merveilleux pour le documentaliste. Il lui donne accès à une masse documentaire gigantesque avec un accès facile et rapide. Mais en plus, le Catalogue Collectif offre au documentaliste une possibilité de se former à des techniques qui ne lui sont pas familières. C'est ce qui est apparu clairement lors de ce séminaire. Etablir une bibliographie, bien sûr, tout documentaliste le fait, mais chacun possède-t-il la méthode et les connaissances qui lui permettent de le faire d'une façon rapide et exhaustive? L'ingénieur converti en documentaliste connaît certainement bien la littérature spécialisée de son domaine, mais connaîtra-t-il tous les ouvrages de références qui vont lui permettre de s'assurer que rien ne lui a échappé, que les banques de données ou les bureaux spécialisés auxquels il s'est adressé ont fait un travail sérieux? Je surprends peut-être, mais j'en doute. Ces ouvrages de référence sont, par contre, pour le bibliothécaire rompu aux recherches bibliographiques, des outils de travail familiers.

Ce sont ces outils que nous ont fait découvrir les bibliothécaires du Catalogue Collectif. Ils nous ont montré comment avec une méthode appropriée on peut éta-

blir une bibliographie sur des sujets aussi différents que l'énergie solaire et l'emploi des moyens audio-visuels dans l'enseignement.

Deux groupes ont été constitués, l'un réunissant les personnes intéressées plus particulièrement par les problèmes scientifiques et techniques, l'autre les personnes travaillant dans le domaine des sciences humaines.

On nous conseille tout d'abord une systématique dans le choix des ouvrages de référence, soit

1. Les catalogues matières
2. Les encyclopédies
3. Les bibliographies nationales
4. Les bibliographies des périodiques
5. Les annuaires de congrès et conférences
6. Les bibliographies spécialisées, que l'on peut identifier à partir des bibliographies de bibliographies.

On nous a présenté ainsi 42 ouvrages; nous en avons consulté 38 dans la recherche sur l'énergie solaire dont 9 ne présentaient aucune référence au sujet de l'énergie solaire et 29 traitaient le sujet.

Bien sûr l'analyse des références sorties n'a pu être faite, faute de temps. Il serait peut-être intéressant de poursuivre l'opération dans le cadre d'autres séminaires, par exemple en prévoyant une analyse critique des références sorties et pourquoi pas, une synthèse sur le sujet.

L'impression générale que laissait cet exercice était d'avoir réuni, sur un sujet vaste, certes, mais tout de même bien défini, un état de la question relativement exhaustif, ceci par la consultation d'une quarantaine d'ouvrages. L'exemple choisi était très concret et aujourd'hui, je conseillerais à tout industriel qui veut «se lancer» dans l'énergie solaire, que ce soit dans le domaine des éléments collecteurs ou des problèmes de stockage et de l'isolation thermique, de passer une journée au Catalogue Collectif. — S'il a la bonne fortune d'avoir un documentaliste à son service, c'est ce dernier qu'il enverra. Il réunira là le noyau qui lui permettra de constituer une documentation de base. Pour la compléter, il pourra, en sortant, s'arrêter au Bureau Fédéral de la Propriété Intellectuelle et consulter les brevets concernant le sujet et il saura déjà beaucoup sur la question. Il n'aura peut-être pas résolu les problèmes, mais il connaîtra certainement mieux quels sont les problèmes à résoudre.

Beaucoup ne voient dans le Catalogue Collectif que l'aiguillage où sont acheminées les demandes vers les points où elles rencontreront leurs réponses. Ce séminaire d'automne m'a convaincue qu'il était plus encore, et je me demande si les professionnels de l'information savent vraiment utiliser toutes les possibilités qu'il offre.

Liliane Jordi

Bibliothekschronik — Chronique des bibliothèques

NEUCHÂTEL. *Bibliothèque de la Ville: Retraite de M. Eric Berthoud.* Atteint par la limite d'âge, M. Eric Berthoud, directeur de la Bibliothèque de la Ville de-